

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 2-2024

**DECISION DU MAIRE**

**Signature de la proposition financière de READSPEAKER pour le contrat de la synthèse vocale du site de la ville allant du 1/01/2024 au 31/12/2026.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que la synthèse vocale du site de la ville est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

**Le Maire** décide de signer la proposition financière de la société READSPEAKER, 12 rue du Sentier, 75002 PARIS, d'un montant de 2806.65 € HT, soit 3367.98 € TTC pour la synthèse vocale du site de la ville allant du 1/01/2024 au 31/12/2026.

Fait à Pont-Audemer, le 11 janvier 2024

Le Maire  
Alexis DARMOIS

